

Ont assisté à la séance : MM. et Mmes JACQUEMOT Maire, REMOND, GORRET, LEGENDRE, GERMAIN, ROUSSEAU, JOLIVET, MESSANT, CLAVEAU, CHIQUOT, EROSTATE.

Absents : MM. JACQUEMIN, COCHET, PLIOT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CLAVEAU.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022.

2/ Règle de publication des actes

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter la publicité des actes de la commune par publication papier

3/ Retrait de délégation au 3^{ème} adjoint

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas maintenir le 3^{ème} adjoint.

4/ Avenant contrat délégation eau potable

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant au contrat de délégation eau potable jusqu'à la fin de la procédure de consultation de délégation de service et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023

5/ Lancement de la procédure de délégation de service public eau potable

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à lancer la procédure de délégation du service public potable.

6/ Rapport annuel 2021 service eau potable

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2021 du délégataire du service eau potable.

7/ Rapport annuel 2021 service assainissement

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2021 du délégataire du service assainissement.

8/ SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes concernant la maintenance de l'éclairage public pour 2023 à 2026, approuve et autorise Mme le Maire à signer la convention.

9/ Tarifs cantine et garderie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter les tarifs cantine et garderie
- De créer un tarif lors d'absence de l'instituteur
- De créer un tarif de garderie de 18h à 19h pour les enfants fréquentant les activités associatives

à compter du 1^{er} septembre 2022